

TOUS A LA PÊCHE... EN RESPECTANT LES CONSIGNES SANITAIRES

Depuis le 11 mai, le déconfinement a été amorcé et le Lot-et-Garonne a été classé en « vert » (circulation limitée du virus). Durant le confinement, la pêche n'a pas été fermée mais les restrictions en matière de déplacements n'ont pas permis l'exercice de notre loisir.

Désormais, l'accès aux berges des cours d'eau et du canal de Garonne est à nouveau autorisé et nous pouvons donc pêcher, en 1^{ère} comme en 2^{ème} catégorie et à toutes les techniques (carnassiers compris). En ce qui concerne les plans d'eau et les lacs, leurs berges sont accessibles mais pas dans tous les cas : renseignez-vous sur place car ceux qui sont à vocation de loisirs et donc dotés d'une plage de baignade demeurent interdits d'accès, sauf dérogation préfectorale. Là où elle est autorisée, la pêche en bateau, en float-tube ou la pêche de la carpe de nuit sont à nouveau possibles (en cas de doute, il faut se renseigner sur place).

Le déconfinement est un équilibre entre la sécurité sanitaire et la reprise de la vie quotidienne, aussi nous attirons votre attention sur quelques recommandations pour une pratique de la pêche en toute sécurité, pour vous et pour les autres : se munir d'un masque, de gel hydroalcoolique et éventuellement de lingettes ; si on ne pratique pas seul, respecter les distances minimales recommandées entre pratiquants ; utiliser son propre matériel ; en cas de pêche en barque avec un pêcheur qui n'est pas du même foyer, porter un masque et désinfecter le matériel ; en cas de contrôle mettre immédiatement son masque... En effet, bien que notre département soit classé « vert » à ce jour, nous ne devons absolument pas relâcher notre vigilance, nous sommes toujours en période d'urgence sanitaire et si le virus circule moins que dans les départements classés en « rouge » il circule toujours !

La fédération et ses AAPPMA vous souhaitent de profiter pleinement de la reprise de votre activité favorite, n'oubliez pas de passer chez votre détaillant afin de vous équiper pour cette reprise tant attendue !

Jean-Louis MOLINIÉ, président de la FDAAPPMA 47, le 15 mai 2020